

*Tarif des douanes*

● (2130)

Les consommateurs font face à des hausses considérables des prix alimentaires. Les frais de camionnage aux États-Unis ont augmenté de 45 p. 100 depuis l'hiver dernier et cela voudra probablement dire que les aliments importés coûteront plus cher que jamais cet hiver. La hausse du prix de l'essence que le gouvernement est à la veille d'imposer entraînera une nouvelle augmentation des prix alimentaires, car les coûts de l'énergie pour le transport, l'entreposage, le traitement et l'emballage dans la chaîne alimentaire sont répercutés sur le consommateur. La dévaluation du dollar ajoutera 15 p. 100 au prix des aliments importés. En outre, nous savons que si les aliments importés coûtent plus cher, le prix des produits canadiens augmente lui aussi parce que la concurrence des produits importés est plus faible.

A cause de tout cela, le bill à l'étude, qui date de la législature antérieure, est nécessaire, et il est aussi bien nécessaire de présenter certaines autres mesures. J'espère qu'une fois le bill adopté, le gouvernement présentera ses propres mesures pour remédier à la situation actuelle. Il faudrait notamment renforcer le groupe de la politique des produits alimentaires du ministère de la Consommation et non le transférer au ministère de l'Agriculture, comme le nouveau gouvernement songe à le faire d'après certaines rumeurs. S'il le fait, ce groupe pourra difficilement continuer à jouer un rôle énergique et indépendant pour protéger les intérêts des consommateurs.

Il faudrait appliquer certaines décisions concernant la politique des produits alimentaires qui sont encore en suspens. Le nouveau gouvernement a affirmé qu'il tenait à réduire le taux d'inflation. L'un des secteurs clés auxquels il pourrait s'attaquer est celui du prix des aliments. Les consommateurs doivent acheter des produits alimentaires chaque semaine, et quand ils doivent payer leurs aliments plus cher, ils ont tendance à exiger des salaires plus élevés pour tenir tête à la hausse du coût de la vie. Je félicite le gouvernement d'avoir enfin présenté cette mesure, mais je lui signale qu'elle fait vraiment très peu pour résoudre nos problèmes actuels. J'espère qu'il présentera bientôt ses propres mesures et qu'il se penchera sur la question de la hausse des prix alimentaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. McCain.)

Sur l'article 1.

**M. Breau:** Monsieur le président, avant de commencer l'étude de l'article 1 du bill en comité plénier, le secrétaire parlementaire peut-il dire exactement quels changements ont été apportés? Je crois savoir que la motion de voies et moyens présentée pendant la législature actuelle et sur laquelle se fonde le bill à l'étude comprend certains changements par rapport à la motion présentée pendant la législature précédente. Nous allons attendre une minute pour laisser au secrétaire parlementaire et aux fonctionnaires le temps de s'organiser et de s'asseoir. Avant d'aller plus loin, nous aimerions connaître les modifications.

**M. Ritchie (York-Est):** Monsieur le président, je vais commencer par énumérer quelques modifications et lorsque les fonctionnaires arriveront, je vérifierai si ma liste est complète. La modification touchant les poires en boîte venant d'Australie a déjà été mentionnée. Elle prolonge d'un an la suppression

[M<sup>lle</sup> Nicholson.]

progressive du tarif préférentiel et propose entre-temps un taux légèrement plus avantageux que celui qui était prévu dans la motion des voies et moyens qui avait été présenté au cours de la législature précédente. On a ajouté quelque chose mais je crois que cette modification ne touche ni les fruits ni les légumes. On retarde l'échéance d'un grand nombre de réductions tarifaires temporaires sur les biens de consommation qui était prévue pour le 30 juin 1979. La plupart de ces réductions ont été présentées pour la première fois dans le budget de février 1973 et elles sont prolongées de temps à autre depuis. Les principaux produits visés par ces réductions temporaires sont le sucre brut, les pièces de véhicules automobiles, les appareils de prise de vues et les films, les aspirateurs, les produits pharmaceutiques, les articles en porcelaine, les bouteilles et les outils manuels.

Ces réductions temporaires deviendront permanentes quand le bill qui sera présenté à la suite des négociations commerciales multilatérales aura été adopté. Il existe je crois une autre modification concernant le sucre. Les taux temporaires, s'appliquant au sucre et à ses dérivés, qui sont en vigueur se fondaient sur les recommandations présentées par la Commission du Tarif dans son rapport de 1971 sur le sucre. Aux termes de ce bill ces taux resteront en vigueur indéfiniment au lieu de prendre fin le 30 juin 1980, comme le prévoyait le bill C-51 qui a été présenté au cours de la législature précédente. Ce sont là les modifications que voulait connaître le député.

**M. Breau:** On a l'habitude de faire des commentaires d'ordre général à l'occasion de l'étude de l'article 1 d'un projet de loi. Le député de Windsor-Ouest a fait remarquer au ministre des Finances que l'on pourrait peut-être déposer l'autre bill et le renvoyer à un comité de la Chambre pour que ce dernier en fasse une étude détaillée avant qu'il ne soit adopté en troisième lecture, comme on a fait il y a 10 ans lorsque les résultats des négociations Kennedy ont été présentés à la Chambre. Ce procédé présenterait deux avantages: les députés auraient l'occasion d'étudier le bill plus en détail, et cela faciliterait l'adoption du bill quand il reviendrait à la Chambre. Nous espérons que le gouvernement l'adoptera. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si c'est là l'intention du gouvernement?

**M. Ritchie (York-Est):** Monsieur le président, je n'ai pas consulté le ministre à ce propos, mais j'y ai réfléchi moi-même entre-temps. Cela me semble une très bonne suggestion. Cependant, tant que je n'aurai pas consulté le ministre, je ne puis dire exactement ce que nous ferons.

**Mlle Nicholson:** Monsieur le président, que se passera-t-il pour le fromage? Je crois savoir que dans le cadre des négociations du GATT, nous avons accepté d'ouvrir notre marché intérieur aux Européens. Au cours de la campagne électorale, quand le premier ministre était chef de l'opposition, il a dit dans un discours qu'il a fait dans le sud de l'Ontario et un autre au Québec qu'il avait l'intention de réduire les quotas d'importation de fromage de 10 millions de livres. Je ne sais trop à ce moment-ci si le gouvernement a l'intention d'agir en conformité de l'accord GATT qui a été signé en juin dernier ou selon ce que le premier ministre avait dit quand il était chef de l'opposition au cours de la campagne électorale.